

HARCÈLEMENT  
MORAL AU TRAVAIL  
AU SEIN D'UNE  
ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
ET  
SOUS TOUTE AUTRE  
FORME  
&  
ENVIRONNEMENT

Relation  
circonstanciée de cas  
d'harcèlement moral  
au travail,  
d'agressions verbales  
et d'intimidations  
à mettre à l'actif  
d'un  
Président de CPAS

## RÉSUMÉ :

AGRESSIONS VERBALES - VOIRE PHYSIQUES - DÉVALORISATIONS DES PERSONNES et DE LEUR TRAVAIL - MENACES VERBALES ET INJURES - INTIMIDATIONS PAR OBJET CONTONDANT etc.

COMMIS PAR UN PRÉSIDENT DE CPAS en Poste Actuellement, Envers :

Un Président du CPAS (législature 1995-2000),

D'une Assistante Sociale de la SLSP « LES HEURES CLAIRES » (de Fin 2015 à fin 2017),

De la Secrétaire du Service urbanisme de ladite commune (Fin 2016) impactant son Chef de Service,

De quatre Assistantes Sociales du CPAS (de Juin 2019 à Fin Septembre 2021 date de leur arrêt de travail pour Burn-Out et pour l'une d'elles qui a démissionné depuis (de Juin 2019 à la date de sa démission effective,

D'une employée administrative dudit CPAS,

De la 2e Échevine du même parti (PS) 24/09/2021

Bien d'autres faits nous ont été rapportés confidentiellement par des personnes ayant une peur-panique des représailles éventuelles dans le cadre de leur activité professionnelle ou envers des personnes de leur famille respective pour les mêmes raisons.

---

## Table des matières :

**Page 1** : Résumé et Table des matières,

**Pages 2 & 3** : Présentation & Interpellations Présidents de Parti WALLON, (PS - CDH - MR – PTB), Omission des deux Co-Président(e)s du Parti Écolo.

**Pages 4 & 5** : Relation des actes (1 - 2 et 3 ) Agressions verbales, intimidations par objet contondant (Canne), humiliations publiques etc. À l'actif du Président du CPAS,

**Pages 5 & 6** : Relation acte 4 à l'actif du Président du CPAS, narration des faits de harcèlement moral, agressions verbales, cris, hurlements envers 4 Assistantes sociales et une Employée Administrative du CPAS,

**Pages 6 & 7** : Relation acte 5 à l'actif du Président du CPAS, conduisant à la démission de la 1ere Échevine,

**Page 7** : Relation sanction envers le 1<sup>er</sup> Échevin,

**Pages 7 & 8** : Questions et interrogations au sujet des différences constatées dans la prise de sanction au sein l'Administration Communale d'Estaimpuis,

**Pages 8 & 9** : Dernière nouvelle / Protocole d'accord sans pour cela sanctionner le Président du CPAS & Conclusion affligeante

**Page 10** : Fin du document

**Pages 11, 12 & 13** : **Annexe 1 : Témoignage édifiant, glaçant de l'Assistante Sociale au sein de la S.L.S.P. « Les Heures Claires », et Annexe 2** : Exposé de la seule sanction prise envers le Président du CPAS actuel, au titre d'Échevin du développement territorial au moment des faits,

**Page 14** : **Annexes 3 - 4/1 & 4/2 : Témoignage de l'employée administrative du CPAS** et vœux 2019 du Président du CPAS actuel au titre de Président de la Slsp,

**Pages 15 & 16** : **Annexe 5 - 6 & 7** : Comprendre le mode opératoire de l'harceteur ! Témoignage de la 2<sup>e</sup> Échevine – Relation de la sanction prise envers le 1<sup>er</sup> Échevin ,

**Page 17** : **Annexe 8 : Note personnelle à l'endroit du Député Bourgmestre.**

Mr Lluís Güell Jornet  
7, Place Communale  
7730 Leers-Nord

Leers-Nord, le 25 Février 2022

Mesdames et Messieurs  
les Rédactrices et Rédacteurs  
De l'info au sein des Médias  
Télévisuels et de la Presse  
Nationale et Régionale

**Réf :** Not/Est/25022022 + 8 annexes

**Avec la participation citoyenne :**

Mr Bekaert Jean-Claude (7730 Leers-Nord) / Mr Cappon Bernard (7730 Néchin) / Mme Courouble Maryse (7700 Mouscron) / Mme Deak Céline (7700 Mouscron) / Mr Denis Daniel (7730 Néchin) / Mr De Paemelaere Patrice, Mme Diagre Roseline (7730 Leers-Nord) / Mme Dolphens Suzette (7730 Leers-Nord) / Mme Ducatillon Corinne (7730 Estaimpuis) / Mr Lluís Güell Jornet (7730 Leers-Nord) / Mme Christine Verriest (7730 Néchin) / Mme Vandenberghe Adeline (7730 Estaimbourg)

**« Harcèlement moral - Agressions verbales - Intimidations avec**

**\* Object contondant & Terreurs au Travail »**

**Citoyens - Citoyennes Belges ou d'ailleurs**

**Estaimpuisiens - Estaimpuisiennes**

**Réveillez-vous !!!**

**Pour une justice équitable pour tout un chacun**

Madame, Monsieur,

Lettre ouverte pour diffusions, régionales et nationales,

A tous les médias (Presses - Tv), qu'ils soient régionaux ou nationaux.

A tous nos représentants politiques Wallons et Nationaux pour prise de conscience que le harcèlement moral au travail ou autre est un fléau de notre société et n'est pas une simple péripétie de la vie pour les personnes harcelées.

A Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut.

Notre souhait n'est pas de politiser l'affaire ici détaillée, mais de responsabiliser les acteurs responsables de tout fait de harcèlement moral au travail ainsi que de toute autre forme d'harcèlement.

Nous venons vers vous, afin de vous communiquer notre incompréhension relative à la gestion du Député Bourgmestre d'Estaimpuis de problèmes récurrents commis par le Président du CPAS actuel ou à divers titres au sein, du Collège Communal, du personnel de l'Administration Communale, du personnel de la SCRL « Les Heures Claires », ainsi qu'auprès de membres de l'opposition.

Dans sa gestion de crise majeure au sein de son CPAS, au sein de son Collège Communal, de la SISP « Les heures Claires » ainsi qu'au sein d'autres services communaux, celui-ci soutient indéfectiblement contre vents et marées le Président dudit CPAS en exercice malgré les nombreuses frasques déjà à son actif.

Aucune révocation disciplinaire, suspension, aucune demande de démission, aucune sanction ne sont proposées par le Député Bourgmestre à l'encontre de son Président de CPAS, dédouanant par-là ces faits de harcèlement moral au travail, les sous-évaluant au maximum par sa non-prise de décision ferme à l'encontre du Président du CPAS.

Malgré toutes nos interpellations auprès des Président de Partis Wallons, relatant avec beaucoup de détails les faits, aucune réaction positive ne nous est parvenue à ce jour.

**Président du PS**, contacté en date du lundi 08 Février 2022 par MP, première réaction le mercredi 09 février, nous disant qu'il s'occupait du cas, nouveau contact ce lundi 21 Février me demandant mon N° de téléphone et à nouveau ce 22 février m'informant que je serais contacté le lendemain 23 février au matin. Contacté ce jour 23 février à 14h10' par le Secrétaire Général ff du PS National, entretien chaleureux avec une certaine compréhension du dossier, mais aucune proposition de sanction envers le Président du CPAS. Se retranchant derrière le résultat démocratique du vote des membres du PS Local et derrière une possible conciliation entre les parties, tout en maintenant le Président du CPAS en place. Incompréhensible, Inacceptable que de tels faits d'une ignominie poussée à son paroxysme de l'intolérable ne soient sujet à aucune sanction.

**Président du CDH**, contacté le 10 février 2022 par MP, seule et unique réaction ce 19 Février 2022, nous disant avoir transmis à ses services internes afin qu'une personne habilitée nous réponde et d'avoir un peu de patience.

**Président du MR**, contacté le 10 Février 2022 par MP, 1ere réaction le 14 février 2022, nous remercions de l'avoir avisé de ces faits graves. 2<sup>e</sup> réaction ce 25 février 2022 nous informant qu'il prendrait connaissance du présent document avec beaucoup d'attention.

Mme la Députée et Chef de groupe à la chambre du CDH, contactée le 10 Février 2022 par MP, aucune ouverture de nos messages donc aucune réaction.

**Président du PTB**, contacté le 10 Février 2022 par MP : première réaction le 14 Février, voulant transmettre le dossier à la section régionale, deuxième réaction le 17 février, toujours transmission du dossier aux responsables locaux pour action sur le terrain. Nous n'avons jamais donné autorisation à cela, car nous ne voulons aucunement politiser notre action.

N'ayant jamais aucune retombée positive à ce jour, je n'ai plus pris la peine de contacter les deux Co-Président(e)s du parti ÉCOLO et je m'en excuse auprès d'eux. Que l'on n'y voie une quelconque raison politique à cela. Ceci sera réparé avec l'envoi du présent courrier aux deux Co-Président(e)s.

**Tout en sachant que toutes ces personnes n'ont pas que notre dossier à solutionner dans leurs missions de Président de parti ou de toute autre fonction.**

Nous voudrions relater les frasques à répétition perpétrées par le Président du CPAS d'Estaimpuis actuel, auprès de membres du collège communal, au sein du personnel communal et du CPAS, au sein de la SCRL « Les Heures Claires » voire auprès de membres de l'opposition politique communale.

Tous les faits ici relatés ne sont pas de la fiction, ni des calomnies, ni des accusations, mais des faits réels vérifiables.

### **1<sup>er</sup> Acte : à l'actif du Président du CPAS en fonction actuellement :**

Lors de la législature de 1995-2000, à la suite des élections communales du 09 Octobre 1994, il fut installé en tant que Conseiller du CPAS au sein de la commune d'Estaimpuis. Suite à des violences verbales suivies d'intimidations auprès du Président du CPAS de l'époque. Demande d'exclusion du conseil du CPAS avait été déposée auprès du Gouverneur de la Province du Hainaut.

Ayant certainement eu vent de la sanction qu'allait prononcer le Gouverneur de la Province du Hainaut à son égard, il a préféré démissionner avant que la sanction ne tombe et ainsi également éviter une fuite dans les médias.

### **2<sup>e</sup> Acte : à l'actif du Président Actuel du CPAS, harcèlement, menaces, paroles déplacées, humiliations publiques, agressions verbales, voire physiques, etc. :**

Agissant au titre de Président de la Slsp « Les Heures Claires » celui-ci s'en prend dans la période allant de fin 2015 à fin 2017, à une assistante sociale de ladite Slsp, ayant comme Directeur le fils du Député Bourgmestre tout en précisant que celui-ci n'est nullement mis en cause dans cette relation des faits.

Celle-ci a été poussé à la démission, ne pouvant plus supporter physiquement et psychologiquement ces actes à répétition, commis par le Président du CPAS en fonction actuellement.

**Pas de Sanction prise envers le Président de la Slsp « Les Heures Claires »  
Inimaginables vu les faits très graves relatés dans le témoignage de l'Assistante Sociale de ladite Slsp.**

**Voir son témoignage édifiant, celui-ci nous a donné la chair de poule en le lisant  
(Voir Annexe 1 du présent document)**

**Unique SANCTION prise à son encontre en 2016 voire ci-dessous :**

### **3<sup>e</sup> Acte : à l'actif du Président Actuel du CPAS**

Lors de la législature 2013-2018 à la suite des élections communales du 14 Octobre 2012, l'actuel Président du CPAS fut installé au sein du Collège communal avec entre autre fonction l'aménagement du territoire. De nouveau celui-ci s'en est pris en date du 08 décembre 2016 à la secrétaire du service urbanisme, y impactant le chef de

service dudit service, avec comme conséquences un arrêt de travail dès le lendemain 09 décembre 2016 jusqu'au 23 Décembre 2016 desdits employé(e)s

Il a dès lors été démis de ses fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars 2017, mais avec conservation de son poste d'échevin sans portefeuille, ses fonctions ayant été reprises durant la sanction par le Député Bourgmestre. (**Voir Annexe 2** du présent document)

#### **4<sup>e</sup> Acte : A l'actif du Président du CPAS actuel :**

Narration des faits d'harcèlement moral, d'agressions verbales, de colères, de cris et de hurlements sur quatre Assistantes Sociales du CPAS et une employée administrative dudit CPAS après les élections communales du 14 Octobre 2018.

Le Président du CPAS prend ses fonctions le lundi 14 Janvier 2019 et dès lors il a totalement remodelé les services au sein du CPAS de manière totalement anti productive.

Alors que ce service fonctionnait très bien avant son arrivée, sous les deux précédentes Présidences du CPAS.

Ensuite cela s'est emballé dès Juin 2019 : cris, hurlements, paroles déplacées, agressions verbales, provoquant une forme de terreur chez les quatre Assistantes Sociales ainsi que chez l'employée du service administratif.

**Face à ces accès de colère, d'agressions verbales et de harcèlements répétitifs, l'employée administrative a préféré démissionner tout en maintenant ses droits aux allocations de chômage car « celle-ci a été reconnue comme étant victime de la violence au travail ».**

Voir témoignage de cette employée administrative dudit CPAS en annexe du présent document (**Voir Annexe 3**)

**Aucune sanction n'a été prise, ni avertissement à l'encontre du Président du CPAS, dans le cas de notre Employée administrative du dudit CPAS. Mr le Député Bourgmestre ne nous dites pas que vous n'en étiez pas non plus informé !**

Quant à nos quatre Assistantes Sociales ne supportant plus les accès de colère, agressions verbales, paroles déplacées et brimades à répétition du Président du CPAS, celles-ci n'en pouvant plus ont obtenu auprès du corps médical un arrêt maladie fin septembre 2021 en raison de Burn Out.

Entretemps, l'une de celles-ci a décidé de poser sa démission mi-octobre 2021 afin de se retrouver dès le 06 décembre 2021 dans un environnement plus propice à son épanouissement professionnel.

Au moment de la rédaction de cette « lettre ouverte » destinée aux Médias (TV et Journaux) régionaux et nationaux, ainsi qu'à tous les Présidents Nationaux des partis Wallons, nous en sommes au 152<sup>e</sup> jour d'arrêt pour Burn out des trois assistantes sociales.

Le Président du CPAS allant jusqu'à insinuer sarcastiquement que nos Assistantes Sociales se sont mises en Burn Out, uniquement pour la raison qu'il les faisait travailler (Honteux - Ignoble) c'est bien là le comportement classique d'un harceleur. Celui-ci aurait-il oublié, ses bons vœux pour l'année 2019 présentés le 25 Décembre 2018 sur sa page personnelle d'un réseau social bien connu de toutes et tous. (Voir Annexe 4/1 du présent document)

Celui-ci mettant en valeur sans vergogne, la célèbre pensée de Lucie Aubrac afin d'illustrer ses bons vœux. A-t-il mesuré la valeur morale de cette citation permettez-nous d'en douter !!!!

**« Le verbe RESISTER doit toujours se conjuguer au présent »**

(Voir Annexe 4/2 du présent document)

Monsieur le Député Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège Communal, Mesdames, Messieurs les membres du Parti Socialiste local - Régional et National, si d'aventure il existe encore parmi vous qui osent soutenir le Président du CPAS d'Estaimpuis, alors vous oubliez sans doute la valeur du Socialisme et faites un affront public à cette valeureuse Résistante Française aux valeurs du Socialisme. Ne perdez pas de vues que celle-ci a soutenu la candidature de Mr François Mitterrand (PS) aux Présidentielles Françaises.

Nous allons vous éclairer sur le mode opératoire du harceleur, principalement le point 8 concernant plus particulièrement le Président du CPAS de ladite commune en question. (Voir Annexe 5 du présent document)

**5<sup>e</sup> Acte : Démission de la 2<sup>e</sup> Echevine** de l'entité, à la suite de graves tensions avec le Président du CPAS, toujours le même personnage.

**Lien vers l'interview** de celle-ci après sa malheureuse démission au sens propre comme au figuré, la 2<sup>e</sup> Echevine était très appréciée au sein de la population Estaimpuisienne, comme des membres de l'opposition, un fait rarissime qu'il faut mettre en exergue. (Voir Annexe 6/1 du présent document)

**E-Mail adressé** par l'échevine démissionnaire au Collège Communal dénonçant des faits de violences verbales et d'intimidations du Président du CPAS (Voir Annexe 6/2 du présent document)

**Pas de sanction prise à l'encontre du président du CPAS, suite à la démission malheureuse de la 2e Echevine, le PS perd avec celle-ci, une étoile montante ainsi qu'une valeur sûre de la politique au sein du PS.**

**IMPORTANT** : Ne voulant en rien trahir notre parole donnée, certains témoignages de violences verbales et autres intimidations ne figurent pas dans le présent dossier au motif qu'ils nous ont été communiqués « Confidemment » par crainte de représailles envers eux-mêmes et/ou des membres de leur famille respective.



Est-il normal au 21<sup>e</sup> siècle de vivre de tels agissements de harcèlement, d'injures, de menaces verbales, voire plus, avec cette fameuse « CANNE » souvent citée dans les témoignages et qui serait utilisée selon ces mêmes témoignages à des fins d'intimidations par celui-ci, de faire peser sur les employés et travailleurs quels qu'ils soient, un tel climat de stress, de peur, de terreur ?

Que tous les faits ici relatés ne soient aucunement sanctionnés comme il se doit par les autorités compétentes au sein de la Commune d'Estaimpuis, au sein des instances régionales et nationales du PS ?

**Vous remarquerez que dans la relation de tous ces faits, ce sont majoritairement des femmes qui sont impactées.**

**Pourrait-on y déceler chez l'intéressé une forme de \*Misogynie larvée ?  
Tout en étant un personnage \*Outrecuidant !**

**Ceci reste évidemment une question non une affirmation !**

**6<sup>e</sup> : Exposé de la sanction prise par le Collège Communal Estaimpuisien à l'encontre du 1<sup>er</sup> Échevin** (pour un litige n'ayant aucune similitude avec les faits détaillés ici) démontrant néanmoins l'absence totale de proportionnalité avec les faits effectivement incriminés au 1<sup>er</sup> Échevin.

**Narration du Cas du 1<sup>er</sup> Echevin** de la commune d'Estaimpuis qui fut sanctionné par la perte de ses compétences, pendant 3 mois, pour des faits mineurs et en état de cause bien moins inquiétants que ceux perpétrés par le Président du CPAS : Une politique du « **deux poids deux mesures** ». (Voir Annexe 6 du présent document)

**7<sup>e</sup> : Cas de harcèlement moral au travail, agressions verbales, cris et hurlements, intimidations, colères inexplicables à mettre à l'actif du Président du CPAS, aucune sanction** à ce jour. Bien au contraire, il reçoit de façon inexplicable un soutien du Député Bourgmestre, de celui de certains membres du Collège communal et celui d'une infime majorité du PS local.

**Mr le Député Bourgmestre quelles sont les raisons véritables de toutes ces différences dans la prise de sanction envers des membres de votre Collège communal, Président du CPAS, voire conseiller du CPAS ou conseiller communal de votre majorité PS.**

**1<sup>er</sup> : Nous sommes en droit de nous poser la question, « Le Président du CPAS détient-il des secrets inavouables et préjudiciables ? »**

Ceci Mr le Député Bourgmestre n'est pas une accusation ni une affirmation à votre encontre, mais tout simplement une question que se pose une frange de plus en plus importante de la population Estaimpuisienne.

Vu le soutien d'une minime majorité du PS local / résultats du vote du PS Local : **41** pour le maintien du Président du CPAS à son poste, pour **37 contre** ce maintien.



**(Tous les votants étaient-ils des membres du PS local ?)**

Nous sommes en droit de nous poser la question !!! Peut-on se fier aux résultats de ce vote ? Nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question ?

De nouveau ceci est une question non une affirmation.

Vous ne niez pas la troublante dissension au sein du PS local, mais il est vrai les élections communales ne pointant pas à l'horizon donc vous vous dites, ainsi que les Membres du Collège Communal, voire auprès de certains membres au sein de la Section Locale du PS « Ils vont bien revenir vers nous d'ici là ! »

**2<sup>e</sup> : Ou alors, le Président du CPAS est-il tout simplement protégé par les instances Locales, Régionales et Nationales du PS ?**

**Sans omettre que vous faites partie du Bureau National du PS.**

Y a-t-il relation de cause à effet ? Permettez-nous de nous poser la question.

Ce sont toujours des questions, non des accusations ou des affirmations, mais qui dans notre chef et celle d'une frange de plus en plus grandissante de la population, traduisent un constat affligeant.

**Dernière Nouvelle** : Concernant les Assistantes sociales en arrêt de maladie depuis 5 mois.

**Protocole d'accord signé entre la Commune et le Syndicat de la « CSC »** dans le cas des assistantes Sociales du CPAS.

**Peut-on parler d'un protocole d'accord d'une dignité à toute épreuve envers les victimes ?**

**Un protocole défendant non les victimes, mais dédouanant le coupable de toute faute commise !!!**

**Extrait du protocole d'accord paru dans la presse régionale ci-contre :**

**Plusieurs points étaient** encore en discussion, et finalement l'autorité communale a accepté « CERTAINES » de nos demandes et exigences.

**Cependant, dans ce « Protocole d'accord » il n'est pas question d'une démission ou de sanction prise envers le Président du CPAS mis en cause.**

« Mais il devra rester à sa place, à savoir se limiter à la gestion politique de l'administration et non à la gestion administrative quotidienne du CPAS etc. »

A la lecture complète de ce « **Protocole d'accord** », il est indéniable que c'est le coupable qui sort vainqueur et les victimes quant à elles considérées comme des faibles.

**Aucune sanction prise envers le Président du CPAS, aucune remise en question par l'intéressé de tous ces faits relatés ici, aucune prise de conscience du mal qu'il**

**fait, aucun suivi psychologique de l'intéressé. Rien, absolument rien se réjouit-il en ce moment entouré de ses inconditionnels aficionados.**

Je suis lavé de tout, je n'ai rien à me reprocher, regardez tout le monde est avec moi.

Si cela n'était aussi grave, nous pourrions même en sourire.

Le but premier de ce dossier en forme de « lettre ouverte », n'est pas de politiser les actes de « Harcèlement moral au travail » ou « sous toute autre forme de harcèlement »,

Mais de conscientiser les acteurs principaux (Harceleurs - Responsables qu'ils soient politiques ou privés du bien-être au travail de leurs travailleurs), sur les dégâts générés sur les victimes de ces harcèlements.

**On le sait, les dégâts psychiques, voire physiques sur les victimes potentielles d'harcèlement moral au travail ou de toute autre forme de harcèlement, peuvent déboucher sur un acte irréparable accompli par les victimes !**

**Alors Madame, Monsieur, il serait sans doute judicieux de se demander qui en serait tenu responsable ?**

### **CONCLUSION AFFLIGEANTE :**

Nous constatons malheureusement dans cette relation d'harcèlement moral au travail, d'intimidations, d'agressions verbales, de dévalorisation de la personne, d'avilissement d'un être humain, qu'aucune sanction n'est prise envers le coupable de ces actes inqualifiables.

La démission de l'intéressé de tous ses mandats au sein de l'Administration communale d'Estaimpuis, serait encore un moyen pour que le coupable ne s'en sorte pas blanc comme neige et que toutes ses victimes soient considérées effectivement comme telles.

Mesdames et Messieurs réveillez-vous, il en est encore temps !

Nous ne pouvons passer sous silence tous ces actes d'un autre âge.

Nous terminons ici notre récit de faits innommables perpétrés par ce Président de CPAS. Nous espérons par le présent courrier conscientiser toutes les personnes en charge de ce dossier, ainsi que les personnes qui prendront connaissance des faits graves ici même relatés.

Comme précisé plus haut, notre « lettre ouverte » destinée aux Médias Régionaux et Nationaux (Presses & TV), aux Présidents Nationaux des Partis wallons, ainsi qu'aux commissaires d'Arrondissement du Gouverneur de la Province du Hainaut, afin que ceux-ci en informent le Gouverneur Provincial du Hainaut, se justifie dans l'optique de relater des faits « VÉRIFIABLES » et bien entendu sans but politique.

Mais dans le seul but d'une justice équitable pour toutes et tous, afin que nous soyons traités d'égal à égal.

Madame, Monsieur veuillez agréer nos plus respectueuses salutations citoyennes.

*Signé Mr Lluis Güell Jornet pour le collectif citoyen.*

### **Avec le concours et la participation citoyenne :**

Mr Bekaert Jean-Claude (7730 Leers-Nord) / Mr Cappon Bernard (7730 Néchin) / Mme Courouble Maryse (7700 Mouscron) / Mme Deak Céline ( 7700 Mouscron) / Mr Denis Daniel (7730 Néchin) / Mr De Paemelaere Patrice, Mme Diagre Roseline (7730 Leers-Nord) / Mme Dolphens Suzette (7730 Leers-Nord) / Mme Ducatillon Corinne (7730 Estaimpuis) / Mr Lluis Güell Jornet (7730 Leers-Nord) / Mme Christine Verriest (7730 Néchin) / Mme Vandenberghe Adeline (7730 Estaimbourg)

**\* Objet Contondant :** « Se dit d'un **objet** qui peut blesser par choc, sans couper ni déchirer les chairs »

« Dans le cas d'espèce la **Canne** utilisée à des fins d'intimidations par geste et ainsi imposer ses points de vue aux autres »

**\* Misogynie :** « Point de vue de celui qui se refuse à admettre l'égalité entre les hommes et les femmes »

**\* Outrecuidant :** « Personne présomptueuse qui a une haute estime d'elle-même et se croit supérieure aux autres et qui n'hésite d'ailleurs pas à le montrer ou le faire savoir »

**Mise en page & transcription du présent document par Mr De Paemelaere Patrice**

**Nota bene : A l'attention de Mr le Député Bourgmestre note de Mr Patrice De Paemelaere. ( Voir Annexe 8 du présent document)**

---

## ***Annexe (1) Témoignage de l'assistante sociale de la slsp « Les Heures Claires »***

***En lisant ce témoignage l'on pourrait se croire dans une fiction et bien non c'est bien des faits réels.***

Mouscron, le 24 Février 2022,

Par cet écrit, je voudrais faire part des actes d'harcèlement moral et physique de Monsieur Jean Michel Nottebaert à mon égard de fin 2015 à fin 2017.

En 2012, j'ai été engagée au sein de la société de logement « Les Heures Claires à Estaimpuis » qui était à l'époque sous la direction de Mr Brochez et sous la présidence de Mr Schelbach. Tout se déroulait parfaitement bien et même si, suite aux élections communales JM Nottebaert a pris la présidence de la structure fin 2015, le Directeur Gérant maintenait le cap.

Au départ du Directeur gérant (pension), c'est Mr Nikita Senesael, fils du député Bourgmestre Daniel Senesael, qui a pris le poste de direction. C'est à partir de ce moment-là que Mr Nottebaert a commencé ses actes d'harcèlement.

Il m'est difficile de me souvenir de tout car, en effet, pour mon bien être, mon cerveau a fait le tri. Mais les événements les plus graves, je ne pourrais jamais les oublier.

Sans aucune raison valable et justifiée, Mr Nottebaert s'est mis à me hurler dessus à chaque fois qu'il me croisait. Hurler est un faible mot je peux vous l'assurer. Vociférer est plus approprié.

Tout ce que je faisais dans le cadre de mes missions sociales, pour lui rien n'était bon. Il m'a dit clairement un jour qu'il ne pouvait rien me reprocher car je faisais plus que correctement mon boulot mais qu'il me pousserait à la faute professionnelle afin de pouvoir justifier mon licenciement. J'ai encore parfaitement en tête les mots prononcés de sa part : « délit de sale gueule, vous connaissez ? ».

Je tiens à préciser que ses débordements se réalisaient peu importe le contexte : devant des collègues dont le directeur gérant, locataires, candidats locataires, entrepreneurs et même en pleine rue.

Outre les mots utilisés vous insultant, vous réduisant à néant, outre le ton utilisé que je ne saurais décrire tellement c'est inimaginable, je me souviens de sa posture, de son corps se raidissant, de son regard meurtrier qu'il posait sur moi. Sa canne, j'ai failli me l'attraper en pleine figure. Je l'ai esquivée mais avec du recul je me suis dit que ça aurait été une preuve irréfutable ! Sa canne est un outil d'intimidation et de menace. Lors de ses colères il la lève, la claque au sol, sur les tables et comme déjà dit il l'utilise comme une arme. Lorsqu'il est dans ses crises, qu'il souhaite vous poursuivre, vous rattraper c'est fou de constater qu'il n'en a pas besoin pour se déplacer puisqu'il la brandit en l'air tout en marchant à un rythme soutenu sans aucun problème de mobilité.

Mr Nottebaert m'interdisait et mettait tout en œuvre pour que je ne puisse pas remplir mes missions de référente sociale et surtout que je ne puisse pas justifier lors de mes rapports d'activités du travail qui était réalisé. Je devais avoir des conventions de collaboration avec d'autres services (décret) mais il me l'a interdit. Je ne pouvais avoir de contacts qu'avec les services sociaux des CPAS, rien d'autre. Il ne signait pas les courriers que je mettais dans le signataire, même si cela mettait en péril le subventionnement de mon poste. Bien que le travail soit effectué, il refusait que je déclare des suivis de familles pour lesquels des subventions complémentaires pouvaient être octroyées à la société. En bref, la société est passée à côté de subventions alors que le travail était effectué tout cela uniquement à cause de lui. Le conseil d'administration de l'époque n'en a jamais rien su ! Il décidait à lui seul.

Toutes ces situations m'ont mise dans un état de stress horrible. J'aimais mon travail et le faisais avec cœur et conviction. J'étais motivée mais il a réussi à me détruire. J'avais peur de le voir arriver au bureau, de le croiser en rue, d'entendre sa voix, son rire, ...

Le Directeur gérant me prévenait quand c'était possible de son arrivée afin que je quitte les lieux. Lorsque je revenais de RV à l'extérieur et que son véhicule était stationné sur le parking, soit je poursuivais mon chemin et ne rentrais pas au bureau, soit je rentrais par la porte du garage. Lorsque je l'entendais rentrer dans le bâtiment, je filais par l'arrière et partais en intervention extérieure. La situation devenant de plus en plus insoutenable, je gardais les persiennes de mon bureau fermées et garais mon véhicule dans la ville pour qu'il pense que je n'étais pas présente.

Vous comprendrez que travailler dans cet état de stress n'était pas possible.

Comme il voulait ma peau et me pousser à la faute, je me suis mise à rechercher un nouvel emploi, à contre cœur car j'adorais ce que je faisais ! Et il a eu raison de moi. Je me suis sauvée, j'ai démissionné pour mon bien être et celui de ma famille. Car en effet, eux aussi ont terriblement soufferts de toute cette situation.

Encore aujourd'hui les impacts de ce harcèlement sont terribles. Aucun suivi psychologique, aucune thérapie ne me permettra de retrouver le bien être que j'avais avant. Une thérapie brève m'a permis de trouver un équilibre et ne plus craindre les effets de sa canne. Il a réussi à me faire perdre toute confiance en moi. Tout ce que je fais doit être tellement parfait de peur d'avoir des critiques, reproches de mes collègues, supérieurs et même amis et ma famille me rend malade. Je n'ai à ce jour toujours pas retrouvé la paix intérieure. Je sais aussi que si je le croise en rue, il recommencera et me vociférera dessus en public.

Tous ces éléments, je tiens à préciser que le Député Bourgmestre Daniel Senesael en a été avisé. En effet, au moment où Mr Nottebaert a agressé une employée communale en 2016 et qu'il a été démis durant 3 mois de ses différents portefeuilles d'échevin, j'ai rencontré Mr Daniel Senesael lors d'une de ses permanences. Après m'avoir écoutée il m'a dit qu'il réfléchirait à ce qu'il pouvait faire et qu'il me recontacterait dans les 10 jours. 10 jours c'est long car aujourd'hui encore j'attends toujours son appel. Inutile qu'il dise qu'il avait perdu de vu ma situation car je l'ai moi-même recontacté et lui ai laissé plusieurs messages vocaux sur son GSM.

Autre aspect non négligeable que je tiens à souligner c'est le côté vicieux du personnage Nottebaert. Il ne se gênait pas et s'en vantait même d'être content d'être échevin de l'état civil afin de pouvoir célébrer les mariages et bloquer son regard dans le décolleté de jolies mariées. Ou encore de dire lors d'un apéritif de fin d'année à l'une de mes collègues qui expliquait que son mari était capable de dévorer un paquet de sucettes sur une soirée, qu'elle n'avait qu'à lui en faire une bonne de sucette, qu'il en serait ravi. Doit-on trouver cela normal ? Doit-on en rire ? Ou est-il plutôt logique de trouver ces propos, attitudes complètement déplacées ?

Je ne suis pas la seule à avoir subi ses crises. L'ancien comptable de la société et le commissaire SWL de l'époque ont vécu des épisodes irréels.

Pour terminer, je tiens à préciser que j'ai rencontré des professionnels de la médecine du travail. Malheureusement, le président d'une société de logement étant celui qui doit assurer le bien-être au travail, il était difficile d'envisager des solutions amiables dans mon cas puisque mon harceleur était celui qui devait assurer mon bien-être au travail. La seule solution proposée était de déposer un dossier officiel d'harcèlement qui mènerait plus que probablement vers le tribunal du travail. J'ai complété ce dossier, mais ne l'ai finalement pas rentré car la médecine du travail m'avait bien précisé que si le juge ne trouvait aucune solution, un licenciement « propre » aurait été prononcé. C'est ce qui m'a poussée à chercher un nouvel emploi.

J'aime ce que je fais aujourd'hui, mais en changeant d'emploi, j'ai perdu de l'argent (perte de l'ancienneté et certains avantages).

J'espère que ce témoignage fera enfin prendre conscience à qui de droit qu'il est plus que temps d'arrêter ce carnage !

La démission de Mme Vandenberghe n'est pas anodine.

L'arrêt de travail de toute l'équipe sociale du CPAS depuis 5 mois se justifie pleinement !

Il est inimaginable d'envisager les laisser reprendre le travail dans de telles conditions. Il ne changera pas d'attitude. Il se calmera un moment peut-être, mais le naturel reviendra au galop. Dans quel état de stress devront-elles travailler ? Les mettra-t-on à bout pour les pousser à la faute et justifier facilement leur licenciement ?

Il est impensable que le Bourgmestre soutienne envers et contre tout un tel homme. Rien n'est logique dans cette attitude. La situation est connue de longue date par tout le monde, et personne ne bouge, personne n'agit ! Tous se protègent l'un l'autre et voient leurs propres intérêts politiques. Si le socialisme c'est ça, alors je me suis toujours faite une mauvaise idée des valeurs défendues par les partis de gauche dont le parti socialiste !

Il y aurait encore bien des choses à dire, mais aucun mot ne décrira la gravité et les impacts des situations que j'ai pu vivre personnellement et que d'autres subissent encore aujourd'hui.

Signée : Maryse Courouble

**Note Personnelle** : *Nous voudrions vous signaler que le fils du Député-Bourgmestre n'est aucunement mis en cause dans ce témoignage glaçant de Mme Courouble.*

*A la lecture de ce témoignage nous sommes interpellés, avec effroi, sur le calvaire que cette dame a dû vivre durant ces deux longues années. Les heures devenant des jours, les jours devenant des semaines, les semaines devenant des mois .... Mettons-nous une seconde à sa place !*

## **Annexe (2) Exposé de la seule sanction prise à l'encontre du Président du CPAS, agissant en tant qu'Échevin du développement territorial au moment des faits.**

*Extrait de l'article de © Nord Eclair Mouscron (Sud Info) de l'époque.*

La secrétaire aurait alors été fameusement engueulée et s'est sentie très mal à l'aise.  
« À tel point que le chef de service urbanisme a pris la « CANNE » de l'intéressé, l'a mis dehors et lui a demandé de quitter le bureau. » Choqués, les deux agents sont rentrés chez eux et sont absents depuis.

« Ce n'est pas la première fois que l'échevin s'emporte sur le personnel. Le comité de direction, regroupant le directeur général et les chefs de service, a déjà écrit au bourgmestre pour expliquer qu'il n'était plus possible de travailler dans ces conditions ».

**Le collègue** ne s'était pas officiellement penché sur le problème.

**Cette fois** il a pris ses responsabilités.

**Exposé complet des faits dans les liens ci-dessous :**

**Avec l'aimable autorisation de © Nord Éclair Mouscron (Sud Info)**

**<https://nordeclair-mouscron.sudinfo.be/23556/article/2016-12-20/estaimpuis-lechevin-nottebaert-demis-de-ses-fonctions>**

**Avec l'aimable autorisation de © No Télé**

**[L'échevin Nottebaert mis au placard par Senesael \(notele.be\)](http://notele.be)**

### **Annexe (3) Témoignage de l'employée administrative du CPAS**

Témoignage poignant et digne d'une employée Administrative du CPAS d'Estaimpuis, qui a préféré démissionner courant 2019 face à l'immobilisme du Député Bourgmestre, de son Collège communal ainsi que d'autres responsables au sein de l'Administration Communale et du CPAS.

Avec l'aimable autorisation de l'Auteur - Réalisateur de la Vidéo et de l'employée administrative du CPAS

**<https://youtu.be/cDGgijJkts8?t=72>**

Avec l'aimable autorisation de Nord Eclair Mouscron (Sud Info)

**<https://nordeclair-mouscron.sudinfo.be/905200/article/2022-02-08/il-y-avait-une-espece-de-peur-au-cpas-destaimpuis-temoigne-une-ex-employee>**

### **Annexe (4/1) Vœux du Président du CPAS d'Estaimpuis**

**Ci-dessous les vœux 2019 du Président du CPAS en Poste actuellement, postés le 25 Décembre 2018.**

**Que vous soyez travailleur, demandeur d'emploi ou allocataire social, je vous souhaite le courage, la force et la ténacité de conjuguer au présent le verbe résister afin de lutter contre les inégalités, les injustices sociales et tous les actes d'intolérance.**

Que l'année 2019 vous apporte mille et un petits et grands bonheurs !

Tel est le vœu que je formule à l'aube de l'an nouveau, pour vous, pour votre famille et pour vos amis !

Que l'année 2019 vous apporte mille et un petits et grands bonheurs !

Conseiller communal – Estaimpuis

Président de la slsp « Les Heures claires »

### **Annexe (4/2) Citation mise en relation avec Mme Luis Aubrac dans les vœux du Président du CPAS**

© Lucie Aubrac

29/06/1912 - 14/03/2007

Afin de cibler l'importance d'une telle citation et celle de cette résistante et militante engagée.

Qui est 'elle ?

**[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lucie\\_Aubrac](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lucie_Aubrac)**

Lucie Aubrac, née Lucie Bernard, fut une femme engagée. Fervente militante contre le fascisme, elle s'engagea dans la résistance active à l'occupation nazie durant la Seconde Guerre mondiale.

Elle fut à l'origine de la création du journal et du mouvement clandestin *Libération*.

**Monsieur le Député Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège Communal, Mesdames et Messieurs les**



**membres du Parti Socialiste local - Régional et National, si d'aventure il y en a encore parmi vous, qui osent soutenir le Président du CPAS, alors vous le faites en oubliant les valeurs du Socialisme et faites un affront public à cette valeureuse Résistante Française aux valeurs du Socialisme et ce faisant vous omettez que celle-ci a soutenu la candidature de Mr François Mitterrand (PS) aux Présidentielles Françaises.**

## ***Annexe (5) Comprendre le mode opératoire du harceleur !***

**Avec l'aimable autorisation du Docteur © Samuel Dock**

**Par © Samuel Dock**

**Docteur en Psychopathologie, psychologue clinicien et écrivain**

Nous risquons tous d'y être confrontés un jour. Les conséquences sur un plan psychique peuvent s'avérer insoutenables : stress, burn-out, angoisse, dépression, troubles psychosomatiques, etc. Les conséquences professionnelles également : démission, baisse des performances cognitives, épuisement, etc. S'il n'existe pas à proprement parler de psychopathologie de l'harceleur et qu'un grand nombre de structures psychiques sont susceptibles d'emprunter cette forme dans certaines circonstances, la littérature et l'expérience cliniques nous enseignent la régularité de modalités comportementales spécifiques à la personnalité harcelante. J'en propose 11, hélas non exhaustifs.

8) **Il y a des antécédents.** La personnalité harcelante s'édifie sur la durée et si un jour vous consultez la médecine du travail, il y a fort à parier que l'on vous apprenne que cette personne est "*connue comme le loup blanc*". C'est heureusement un critère positif, la personne harcelée, dans la relation d'emprise peut finir par s'imaginer être vraiment le mauvais objet persécuteur que voudrait l'harceleur. Par "*chance*", elle réalisera bien vite qu'elle n'en était qu'une victime parmi tant d'autres...et certainement pas la première.

## ***Annexes (6)***

***6/1 : Témoignage poignant de la 2<sup>e</sup> Échevine démissionnaire.***

**Avec l'aimable autorisation de © No Télé et de Mme l'échevine en question**

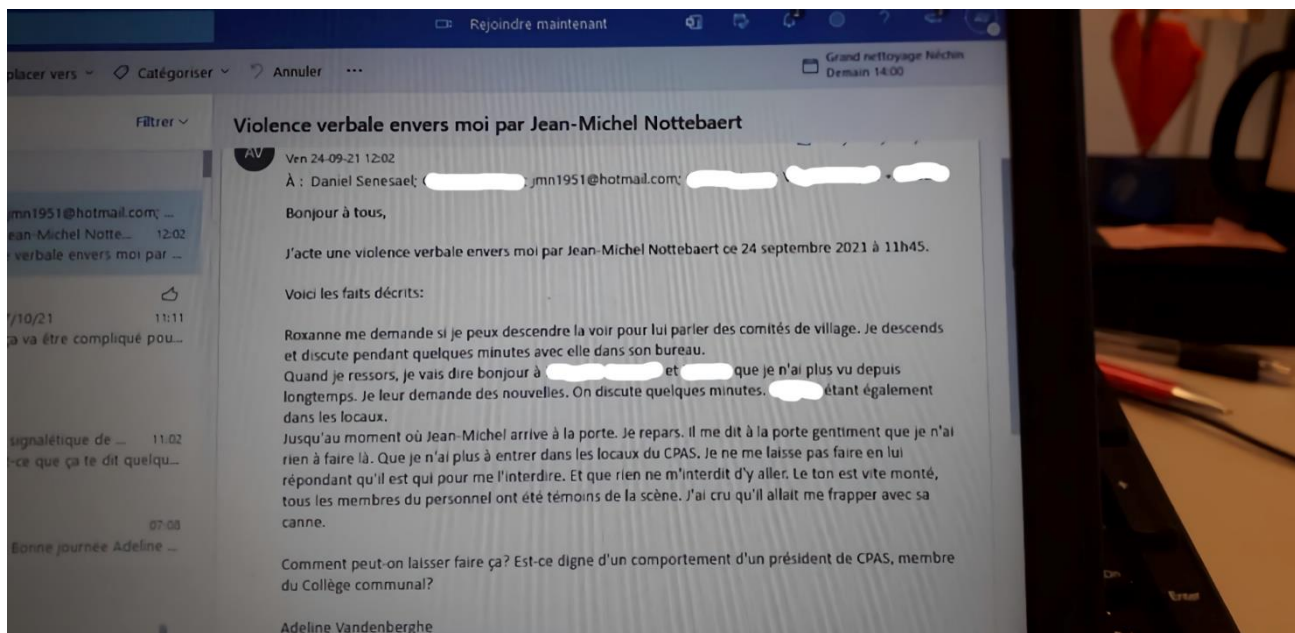
**<https://www.notele.be/it61-media108736-suite-a-de-graves-tensions-avec-le-president-du-cpas-d-estaimpuis-l-echevine-adeline-vandenberghedemissionne.html>**

***6/2 : E-mail du 24 Septembre 2021 de la 2<sup>e</sup> Échevine vers le Collège Communal*** : Dénonçant les faits de violence verbale et intimidation par objet condendant à son encontre perpétré par le Président du CPAS.

Avec l'aimable Autorisation de Mme L'Échevine démissionnaire

Nous avons volontairement « flouté » certains noms afin de ne pas nuire à ces personnes et ne laissons que les principaux protagonistes.

Sur demande, nous tenons l'original à la disposition des intervenants.



**A nouveau Mr Député Bourgmestre ne nous dites pas que vous n'étiez pas informé !**

**Lisez bien l'e-mail ci-dessus**, à nouveau on parle de la fameuse « CANNE » du Président du CPAS, qui fait peur à tout le monde apparemment. Nous ne mettons pas en doute l'utilité de sa canne pour celui-ci, mais en dehors de son aspect indispensable, à la lecture de certains témoignages, nous sommes en droit de nous demander s'il ne l'utilise pas à des fins d'intimidations, dans ses accès de colères et de violences verbales ?

***Annexe (7) Relation du cas du 1<sup>er</sup> Échevin et témoignage de celui-ci.***

Avec l'aimable autorisation de [notele.be](http://notele.be) - La télévision régionale de la Wallonie picarde

Reportage de la relation des faits ci-dessous

**Coup de tonnerre à Estaimpuis : le premier échevin Quentin Huart est sanctionné et perd toutes ses attributions pour 3 mois (notele.be)**

Lien vers le témoignage du 1<sup>er</sup> Echevin ci-dessous

**"C'est une humiliation", "Une rupture de confiance" : le divorce est consommé entre Quentin Huart et Daniel Senesael (notele.be)**

## **Annexe (8) Note personnelle à l'adresse du Député Bourgmestre.**

Monsieur le Député Bourgmestre, nous avons toujours eu jusqu'à ce jour des relations amicales et respectueuses.

Vous m'avez toujours soutenu, lors de mes organisations d'expositions, vous étiez toujours à mon écoute pour résoudre les divers problèmes rencontrés dans l'organisation de celles-ci.

Vous m'avez toujours appuyé dans mes interventions citoyennes, par exemple « la sécurité dans ma rue du Moulin Masure de notre Entité », vous étiez toujours à mon écoute, trouvant toujours la bonne solution.

Nous nous sommes toujours rencontrés avec ce respect qui nous caractérisent tous deux.

Pour ma part, je vous ai toujours soutenu lors des élections communales et régionales voire nationales, lors de ma domiciliation dans notre Entité.

Participant activement à la promotion de votre candidature auprès de parents et d'amis, posant vos affiches dans mon domaine privé, participant à votre caravane avant les élections, à votre apéro, aux journées «**Wallonie Bienvenue**» et «**Place aux Enfants** », à certaines de vos réunions citoyennes etc., j'ai toujours participé à la promotion de notre Entité.

### **Mais où est passé l'homme que j'ai connu ?**

Lors de cette actuelle législature, il me semble que vous vous êtes perdu, dans les méandres des couloirs de votre Administration communale, laissons votre Président du CPAS prendre le pouvoir sur vous, vous enfermons dans votre bulle et ne réagissons plus comme vous m'aviez habitué pour une justice équitable pour toutes et tous.

Où sont passés les valeurs du Socialisme qui se veut défendre les travailleurs quels qu'ils soient pour une justice pour toutes et tous sans que le pouvoir de l'un l'emporte sur l'autre.

Signé : Patrice De Paemelaere